



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

**SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2017**

**2017-12-307 – 1/2**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78**

**Date de convocation : 8 décembre 2017**

L'an deux mille dix-sept le quatorze décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Joël BAYLE , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Christophe DARDENNE , Véronique DI CORRADO , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Michel GALAND , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Eric LACOUME , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Pierre-Jean MARTINET , Arnaud BATTISTON , Gérard MOULINIER , Bernard PIOT , Armand REIS-FILIPPE , Laurence ROUEDE , Loïc MANON , Denis SIRDEY , André TITE , Catherine DONZEAU-HOUGH , Michel VACHER

**Absents :**

Gabi HOPER, Marcel BERTHOME, Sophie BLANCHETON, Nouredine BOUACHERA, Jean Louis D'ANGLADE, Laurent DE LAUNAY, Philippe DURAND-TEYSSIER, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Catherine VIANDON pouvoir à Jacques LEGRAND, David REDON pouvoir à Georges DELABROY, Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Chantal DUGOURD pouvoir à Mireille CONTE-JAUBERT, Bruno LAVIDALIE pouvoir à Fabienne KRIER, Alain MAROIS pouvoir à Chantal GANTCH, Francis PEJEAN pouvoir à Jean Claude ABANADES, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Gérard MOULINIER, Annie POUZARGUE pouvoir à Monique JULIEN, David RESENDÉ pouvoir à Michel VACHER, Christian ROBIN pouvoir à Sophie CARRERE, Monique MEYNARD pouvoir à Christophe DARDENNE, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurence ROUEDE, Corinne VENAYRE pouvoir à Sabine AGGOUN

-----  
Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance  
-----

## DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET URBANISME

### ENGAGEMENT DE LA CALI DANS L'APPEL À PROJETS RÉGIONAL "STRUCTURATION TOURISTIQUE DES TERRITOIRES AQUITAINS"

Sur proposition de Monsieur Jacques LEGRAND, Vice-président en charge du Développement touristique et de l'Urbanisme.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2016 procédant à la fusion de la Communauté d'agglomération du Libournais et de la Communauté de communes du Sud-Libournais ainsi qu'à l'extension de périmètre aux communes de Camiac-et-Saint-Denis, Daignac, Dardenac, Espiet, Nérigean, Saint-Quentin-de-Baron et Tizac-de-Curton de la Communauté de communes du Brannais, et emportant la création, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, d'une communauté d'agglomération de 46 communes pour une population municipale de 88 699 habitants,

En 2015, La Cali avait délibéré favorablement à la participation à l'Appel à Projet régional « Structuration Touristique des Territoires Aquitains ». Ce dispositif, porté par le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Grand Libournais (PETR), a pour objectif de soutenir les territoires touristiques afin d'améliorer la qualité de leur accueil et des services qu'ils apportent aux touristes.

Celui-ci cible en particulier les axes prioritaires suivants :

- La stratégie numérique : soutien à la création de sites Internet, à la réalisation d'applications mobiles,...
- La modernisation des offices de tourisme (aide aux travaux de rénovation par exemple), l'optimisation des moyens financiers (aide à la mise en place et au suivi de la taxe de séjour), l'observation locale (outils statistiques permettant de mieux cibler les clientèles par exemple) ;
- La professionnalisation des acteurs touristiques : formation des agents des offices de tourisme et des prestataires du territoire (utilisation des outils numériques, langues étrangères,...) ;
- Le déploiement de démarches collectives et de qualité : classement des offices de tourisme, développement de labels chez les prestataires,...

Afin de faire progresser l'économie touristique des territoires régionaux, le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine a souhaité poursuivre cette stratégie touristique pluriannuelle à travers ce dispositif jusqu'en 2020.

La Cali, suite à son extension au 1<sup>er</sup> janvier 2017, doit délibérer à nouveau sur son adhésion à ce dispositif régional qui lui a permis d'obtenir d'ores et déjà 87 000 € de subventions en faveur du développement touristique depuis l'origine de ce dispositif en 2015.

Vu l'avis de la commission Développement touristique du 7 décembre 2017,  
Vu l'avis du Bureau communautaire du 4 décembre 2017,

Après en avoir délibéré,  
Et à l'**unanimité** (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver l'engagement de La Cali dans ce partenariat, dans le cadre de la réponse à l'Appel à Projets « structuration Touristique des Territoires Aquitains » ;
- de valider les 4 axes prioritaires qui constituent le fondement du projet touristique partagé à l'échelle du Libournais ;
- d'acter le dispositif de pilotage et de coordination porté par le PETR afin de mener à bien ce projet ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les dossiers de demande de financement qui en découleront.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le  
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du  
Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

**SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2017**

2017-12-308 – 1/3

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78**

**Date de convocation : 8 décembre 2017**

L'an deux mille dix-sept le quatorze décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Joël BAYLE , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Christophe DARDENNE , Véronique DI CORRADO , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Michel GALAND , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Eric LACOUME , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Pierre-Jean MARTINET , Arnaud BATTISTON , Gérard MOULINIER , Bernard PIOT , Armand REIS-FILIPPE , Laurence ROUEDE , Loïc MANON , Denis SIRDEY , André TITE , Catherine DONZEAU-HOUGH , Michel VACHER

**Absents :**

Gabi HOPER, Marcel BERTHOME, Sophie BLANCHETON, Nouredine BOUACHERA, Jean Louis D'ANGLADE, Laurent DE LAUNAY, Philippe DURAND-TEYSSIER, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Catherine VIANDON pouvoir à Jacques LEGRAND, David REDON pouvoir à Georges DELABROY, Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Chantal DUGOURD pouvoir à Mireille CONTE-JAUBERT, Bruno LAVIDALIE pouvoir à Fabienne KRIER, Alain MAROIS pouvoir à Chantal GANTCH, Francis PEJEAN pouvoir à Jean Claude ABANADES, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Gérard MOULINIER, Annie POUZARGUE pouvoir à Monique JULIEN, David RESENDÉ pouvoir à Michel VACHER, Christian ROBIN pouvoir à Sophie CARRERE, Monique MEYNARD pouvoir à Christophe DARDENNE, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurence ROUEDE, Corinne VENAYRE pouvoir à Sabine AGGOUN

-----  
Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance  
-----

## DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET URBANISME

### CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA CALI ET L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DU LIBOURNAIS 2018-2020

Sur proposition de Monsieur Jacques LEGRAND, Vice-président en charge du Développement touristique et de l'Urbanisme.

Conformément aux articles L. 133-1 et L.133-3 du Code du Tourisme, les communes ou les groupements de communes compétents peuvent créer un office de tourisme qui assure principalement, pour leur compte, « l'accueil et l'information des touristes ainsi que la promotion touristique ». Par ailleurs, il peut être chargé « de tout ou partie de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique locale du tourisme et des programmes locaux de développement touristique, notamment dans les domaines de l'élaboration des services touristiques, de l'exploitation d'installations touristiques et de loisirs, des études, de l'animation des loisirs [...] ».

La Communauté d'agglomération du Libournais, compétente en matière de développement touristique, a créé un Office de Tourisme Intercommunal sous forme d'EPIC au 1er janvier 2014. Les statuts de l'Office de Tourisme Intercommunal du Libournais précisent que « Une convention d'objectif entre l'Office de Tourisme Intercommunal du Libournais et La Cali permettra de fixer à l'Office de Tourisme les objectifs à atteindre ainsi que les moyens d'évaluation dans la gestion de l'Office de Tourisme, pour le compte de La Cali, conformément aux dispositions des articles L.133-1 et L.133-3 du code du tourisme. ».

Cette convention d'objectifs et de moyens permet ainsi de préciser le cadre général dans lequel se déploient les activités de l'Office de Tourisme Intercommunal du Libournais et, en particulier :

- définir les rôles et missions assurés par l'Office de Tourisme Intercommunal du Libournais à savoir :
  - en ce qui concerne les missions principales du service public touristique : l'accueil, l'information, la promotion et la coordination des acteurs touristiques ;
  - en ce qui concerne les missions complémentaires permettant de répondre aux enjeux de développement de l'économie touristique : la conception et la commercialisation de produits touristiques, l'exploitation commerciale d'équipements touristiques qui lui sont confiés par le Conseil communautaire, l'observation de l'activité touristique, la création d'événementiels.
- fixer les objectifs qui lui sont assignés par La Cali, dans chacun de ces domaines ;
- définir les principes organisationnels qui régissent les relations entre les deux partenaires ;
- formaliser les responsabilités et engagements mutuels entre La Cali et l'OTI ;
- fixer les conditions d'attributions des moyens alloués à l'OTI pour exercer les missions qui lui ont été confiées.

La première convention triennale (2014-2017), prolongée d'un an, trouve son échéance au 31 décembre 2017.

Considérant que le tourisme représente une activité importante pour le développement et l'aménagement du territoire communautaire, et qu'il fait partie des axes stratégiques que la Communauté d'agglomération du Libournais veut poursuivre et développer, les élus de La Cali et de l'OTIL souhaitent renouveler la convention qui les lie pour une nouvelle période de trois ans en cohérence avec les politiques touristiques développées par les partenaires institutionnels locaux, départementaux et régionaux et les sites touristiques majeurs environnants (Sites UNESCO Bordeaux, Saint-Emilion, Blaye, La Dordogne...) .

Tel que précisé ci-avant, cette convention constitue le cadre général dans lequel sont décrits les principaux attendus de La Cali et les engagements de l'OTIL pour la mise en œuvre de cette politique touristique. Ce document contractuel encadre également les modalités d'attribution des moyens alloués par La Cali à l'Office de Tourisme pour répondre à cette ambition.

Par ailleurs, cette convention se décline à travers un plan d'action prévisionnel triennal, construit entre La Cali et son OTI, lui-même décliné en plans d'actions annuels présentés chaque année par l'OTIL au moment du vote de son budget prévisionnel et de sa demande de dotation à La Cali.

Vu l'avis du Bureau communautaire du 4 décembre 2017,  
Vu l'avis de la commission Développement touristique du 7 décembre 2017,

Après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :  
- signer la convention d'objectifs et de moyens triennale avec l'Office de Tourisme Intercommunal du Libournais.

Certifié exécutoire compte tenu de la  
transmission en Sous-Préfecture  
et de la publication, le  
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération  
peut faire l'objet d'un recours pour excès de  
pouvoir devant le Tribunal administratif de  
Bordeaux dans un délai de deux mois à compter  
de sa publication et de sa réception par le  
représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du







**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

**SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2017**

2017-12-309 – 1/3

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78**

**Date de convocation : 8 décembre 2017**

L'an deux mille dix-sept le quatorze décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Joël BAYLE , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Christophe DARDENNE , Véronique DI CORRADO , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Michel GALAND , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Eric LACOUME , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Pierre-Jean MARTINET , Arnaud BATTISTON , Gérard MOULINIER , Bernard PIOT , Armand REIS-FILIPE , Laurence ROUEDE , Loïc MANON , Denis SIRDEY , André TITE , Catherine DONZEAU-HOUGH , Michel VACHER

**Absents :**

Gabi HOPER, Marcel BERTHOME, Sophie BLANCHETON, Nouredine BOUACHERA, Jean Louis D'ANGLADE, Laurent DE LAUNAY, Philippe DURAND-TEYSSIER, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Catherine VIANDON pouvoir à Jacques LEGRAND, David REDON pouvoir à Georges DELABROY, Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Chantal DUGOURD pouvoir à Mireille CONTE-JAUBERT, Bruno LAVIDALIE pouvoir à Fabienne KRIER, Alain MAROIS pouvoir à Chantal GANTCH, Francis PEJEAN pouvoir à Jean Claude ABANADES, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Gérard MOULINIER, Annie POUZARGUE pouvoir à Monique JULIEN, David RESENDÉ pouvoir à Michel VACHER, Christian ROBIN pouvoir à Sophie CARRERE, Monique MEYNARD pouvoir à Christophe DARDENNE, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurence ROUEDE, Corinne VENAYRE pouvoir à Sabine AGGOUN

-----  
Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance  
-----

## DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET URBANISME

### SUBVENTION À L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DANS LE CADRE DE LA MANIFESTATION "LIBOURNE FÊTE LE VIN" 2017

-----  
 Sur proposition de Monsieur Jacques LEGRAND, Vice-président en charge du Développement touristique et de l'Urbanisme.

En 2015, l'Office de Tourisme du Libournais organisait avec succès la première édition de « Libourne fête le vin ». En effet, cette première édition était déjà une belle promesse qui a su rassembler :

- 5.000 visiteurs dont 1.300 participants aux ateliers thématiques proposés ;
- Une quinzaine de partenaires publics et privés ;
- Une centaine de bénévoles ;

Elle avait également permis de commercialiser 2000 assiettes au cœur du village gourmand et 1000 bouteilles au bar à vins animé par l'Union des Syndicats Saint Emilion-Pomerol-Fronsac qui proposaient 48 vins différents.

Cet événement, plus qu'un événement festif et convivial, porte l'ambition partagée de faire de Libourne une place œnotouristique à part entière, la capitale des vins de la Rive Droite et de révéler l'identité œnotouristique de notre territoire.

Au-delà, elle est une opportunité de développer des partenariats public-privés indispensables avec les acteurs du territoire mais aussi de construire des partenariats internationaux nous permettant de renforcer la visibilité et la promotion du territoire.

En 2015, la Chine et la ville de Pu'er, partenaires économiques de Libourne, étaient au centre des attentions. En 2017, c'est la ville de Logrono, Capitale des vins de La Rioja, ville jumelée avec Libourne, qui était mise à l'honneur.

L'édition 2017 de « Libourne fête le vin » a été un réel succès et a confirmé l'intérêt du public pour cet événement identitaire et festif puisqu'elle a accueilli 9 500 personnes, soit quasiment deux fois plus de visiteurs qu'en 2015.

Elle a également su fédérer davantage autour d'elle le Monde du vin en accueillant de nouvelles appellations : Les Graves de Vayres et les Côtes de Castillon qui, avec l'Union des vins de Saint-Emilion-Pomerol-Fronsac, ont commercialisé 2 000 bouteilles dans les différents bars à vin (soit deux fois plus en 2015).

Pour les producteurs présents également, cet événementiel a été un succès : 4 500 assiettes ont été consommées sur le marché gourmand soit plus de deux fois plus qu'en 2015.

Aussi, ce bilan positif démontre l'opportunité d'un tel événementiel œnotouristique en Libournais, en complément des offres déjà présentes toute l'année sur le territoire, afin d'en développer la visibilité et la notoriété.

Compte tenu du caractère et de l'intérêt touristique de cette action pour l'attractivité du territoire, La Cali souhaite répondre favorablement à la demande de subvention de l'OTIL pour l'organisation de cette manifestation, à hauteur de 15.000 €, dépense inscrite au budget prévisionnel 2017 de La Cali.

Vu l'avis du Bureau communautaire du 4 décembre 2017,

Vu l'avis de la commission Développement touristique du 7 décembre 2017,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide de verser une subvention de 15 000 € à l'Office de tourisme Intercommunal du libournais pour la réalisation de l'événementiel « Libourne fête le vin 2017 ».

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le  
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



